

DIRECTEUR DU PÔLE
Luc-Olivier Machon

Réf : 22.601

**RECRUTEMENT, CARRIÈRES
ET EMPLOI**
Luc-Olivier Machon
DIRECTEUR PAR INTÉRIM

Le 10 mai 2022

**CONSTITUTION DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
PERMETTANT L'INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT
2022 AU GRADE DE TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER
DE 2^{ème} CLASSE**

**MANAGEMENT, QUALITÉ DE VIE
AU TRAVAIL ET FORMATION**
Christel Mouras
DIRECTRICE

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu les décrets n°2011-744 du 27 juin 2011, portant statuts particuliers du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers et n°2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des examens professionnels permettant l'avancement aux grades de technicien supérieur hospitalier de 2^{ème} classe et de technicien supérieur hospitalier de 1^{ère} classe du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers de la fonction publique hospitalière.

Le jury de l'examen professionnel permettant l'inscription au tableau d'avancement 2022 au grade de technicien supérieur hospitalier de deuxième classe est constitué des membres suivants :

1. Monsieur Pierre ROSMORDUC, Directeur, Direction Plateforme de Proximité 2, Centre Hospitalier Universitaire de Nantes, Président ;
2. Monsieur Christophe TIGER, Directeur, Direction des Ressources Humaines, Centre Hospitalier Erdre et Loire ;
3. Monsieur Jérôme LOUINEAU, Ingénieur Hospitalier, Centre Hospitalier Départemental Vendée ;
4. Monsieur Stéphane BALLU, Technicien Supérieur Hospitalier, Direction des services numériques, Centre Hospitalier Départemental Vendée.

Pour le Directeur Général
et par délégation
Le Directeur du Pôle
Ressources Humaines



Luc-Olivier MACHON